

SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 1er septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation en date du 26 août 2022, sous la Présidence de Monsieur Eric LE DENMAT, Maire.

PRESENTS : LE DENMAT Eric, LE BIHAN Jean-Michel, LE MOAL Marine, GUILLOUX Michel, KERGAL Magali, PEDROT David, SILVEM Adeline, DACQUAY Marie-Cécile, JOUANNO Thierry (arrivé à 19h10 à partir du point n°2), CAIL Cédric, LE SOURNE Danielle, LE GUEHENNEC Jacqueline, LE NEAL Véronique.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

SALAÛN Nicolas ayant donné procuration à CAIL Cédric.

FIAUT Guénaël ayant donné procuration à JOUANNO Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Eric LE DENMAT, maire, ouvre la séance du jour et soumet au conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2022. Aucune remarque n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur PEDROT David a été nommé secrétaire

Ordre du jour :

- 1 – Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- 2 – Curage et nettoyage de la voirie communale en cas de coulée de boues
- 3 – Prix du repas cantine
- 4 – Demande de subvention pour achat camion
- 5 – Subvention 2022 au Collège Paul Eluard
- 6 – Réfection Pont de Kerbellec
- 7 – Lotissement 2^{ème} tranche
- 8 – Informations et Questions diverses

1- CRÉATION D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Dès début 2020, une réflexion a été menée autour des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) publics du territoire de Pontivy Communauté. Un état des lieux et les échanges avec ces différents services ont fait émerger des enjeux importants autour de la nécessité de maintenir ces services qui jouent un rôle essentiel pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Ainsi, il a semblé cohérent d'envisager le regroupement de ces services à une échelle intercommunale afin de faciliter leur maintien et leur développement.

Dans le cadre de cette démarche engagée pour un regroupement des SAAD publics, il sera proposé lors d'un prochain conseil communautaire de déclarer d'intérêt communautaire la gestion d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) prestataire. Cela signifie que cette compétence sera transférée à Pontivy Communauté sur tout son périmètre.

Pour ce faire, le conseil communautaire de Pontivy Communauté lors de sa séance du 21 juin 2022 a autorisé la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à compter du 1^{er} janvier 2023. Le CIAS assurera la mise en œuvre des politiques et actions sociales définies d'intérêt communautaire.

L'exercice des compétences d'action sociale d'intérêt communautaire d'ores et déjà définies par les statuts de Pontivy Communauté sera confié au CIAS et dès lors que la compétence SAAD prestataire aura été déclarée d'intérêt communautaire d'en confier également l'exercice au CIAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

☞ d'approuver la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2 - CURAGE ET NETTOYAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE EN CAS DE COULÉE DE BOUES

En mai et juin 2018, de violents orages ont touché la commune. Ces orages ont entraîné plusieurs coulées de boue sur l'espace public notamment.

Considérant que la voirie communale est entretenue à l'état de viabilité par la commune ;

Considérant que lors des phénomènes orageux et/ou pluies intenses, des coulées de boues provenant de parcelles agricoles peuvent avoir lieu de manière récurrente sur la voirie communale provoquant ainsi des dégradations exceptionnelles nécessitant un nettoyage de la voie et un curage des fossés ;

Considérant que des programmes d'accompagnement existent à l'heure actuelle pour atténuer les dommages liées aux coulées de boue (aménagements bocagers, modification des pratiques agricoles, etc...) ;

Considérant que des discussions vont être engagées avec les agriculteurs ciblés par ces coulées afin de les accompagner à mettre en place des solutions permettant d'atténuer ces phénomènes lors des prochains épisodes pluvieux ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **VALIDE** le principe de mettre en place un processus de financement de ce nettoyage et curage par les auteurs de ces dégradations à savoir les entreprises agricoles exploitant les parcelles attenantes à la voirie. Ce processus sera à mettre en place dans les cas où aucune discussion n'aboutirait à un consensus entre l'exploitant agricole et la commune permettant de limiter des dégradations futures.

VOTE: Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 4

3 - PRIX DU REPAS CANTINE

En raison de l'augmentation des coûts énergétiques, la commune de Neulliac, qui fournit les repas de la cantine scolaire, a décidé d'augmenter de 0.10 centimes le prix des repas.

Le tarif qui sera facturé à la commune de Saint-Aignan, à compter du 1^{er} septembre 2022 sera de :

- 2.80 € pour un élève
- 5.10 € pour un adulte

De ce fait, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter également de 0.10 centimes le prix du repas à la cantine.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'augmentation du prix du repas et fixe les tarifs au 1^{er} septembre 2022 comme suit :

- **3.23 € par élève**
- **5.20 € par adulte**

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT CAMION COMMUNAL

Le camion communal CITROËN JUMPER, mis en circulation en 2006 et acheté par la commune en 2010, nécessitant trop de réparations, Monsieur le Maire informe le conseil sur la nécessité de le remplacer par un véhicule de même gamme.

Des demandes de devis ont été faites. Quatre propositions sont revenues.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible d'obtenir une subvention auprès du Département dans le cadre du PST, à hauteur de 35% du prix HT.

Après avoir pris connaissance de chaque devis et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De choisir l'achat d'un camion benne d'occasion pour un montant de 31 500 € HT / 37 800 € TTC ;
- De solliciter une subvention au titre du PST auprès du Département pour financer l'achat du véhicule.

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5 - SUBVENTION AU FSE DU COLLEGE PAUL ELUARD 2022

Le Maire donne lecture au conseil municipal d'une demande de subvention émanant du Foyer-Socio-Educatif du Collège Paul ELUARD de MUR de BRETAGNE pour financer les sorties et les voyages scolaires 2021-2022. La subvention entre les communes est calculée en fonction du nombre d'élèves et du potentiel fiscal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote une subvention de 427.00€ (quatre cent vingt-sept euros) qui sera versée au Foyer-Socio-Educatif du collège.

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6 - REFECTON DU PONT DE KERBELLEC

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un dossier a été déposé auprès de la DDTM pour obtenir l'autorisation d'effectuer la réfection du pont de Kerbellec.

La partie maçonnée est sur le point de s'effondrer, la dalle supérieure est effondrée bloquant ainsi les branchages et l'écoulement des eaux du ruisseau.

Considérant que le montant des travaux s'élève à 4 328.55 € H.T / 5194.26 € TTC, aucune subvention du département ne pourra être obtenue au titre du PST (dépense subventionnable minimum = 15 000 € HT).

7 - LOTISSEMENT - 2^{ème} TRANCHE

4 terrains ont été vendus dans le lotissement « Le Clos du Verger » et 1 est en cours de vente. Il ne reste plus que 2 lots constructibles à vendre (dont 1 est intéressé par un demandeur).

Sachant qu'il ne reste plus beaucoup de terrains constructibles à vendre sur la commune, le maire propose de réaliser la 2^{ème} tranche du lotissement sur le terrain cadastré AA 128 d'une superficie de 14 772 m² situé derrière le lotissement actuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE la réalisation de la 2^{ème} tranche du lotissement
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation de bureaux d'études techniques pour la conception du projet et la conduite des travaux.

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

8 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Personnel communal

- Afin d'alléger la charge de travail de Nathalie LE ROY, la secrétaire de mairie, il est prévu de recruter un agent d'accueil sur un poste à mi-temps à compter du 15 septembre 2022 en CDD, contrat de 17h50 (ce mi-temps sera complété avec un autre mi-temps à la mairie de Kergrist).

La candidature de Madame Nadine GILARDI a été retenue pour occuper ce poste.

- Suite à la prolongation de l'arrêt de longue maladie de Jacqueline RAULT, les emplois du temps de Jennifer BOSCHER et Isabelle BERNARD, agents d'entretien, ont été revus pour la rentrée scolaire 2022/2023 pour une durée hebdomadaire de 23 heures chacune jusqu'au 31 décembre 2022.

- Projet de « Passerelle Himalayenne »

Le comité de pilotage se réunit le 26 septembre 2022. La date de la réunion publique a été arrêtée. Les porteurs de projet viendront effectuer une présentation à la salle polyvalente le lundi 3 octobre à 20h00.

- Commerce communal

La gérante actuelle du commerce communale, Mme LE BELLEGO Maëleonn, a informé la mairie, par courrier du 29 août 2022, de sa volonté de cesser son activité. Cette cessation prendra effet à compter du 30 novembre 2022.

Une commission « commerce » est créée afin d'étudier comment attirer un porteur de projet et de fidéliser celui-ci.

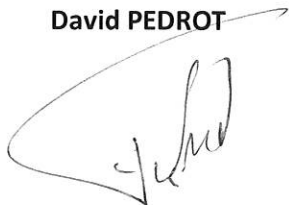
Les membres élus de la commission « commerce » sont :

Eric LE DENMAT, Jean-Michel LE BIHAN, Marine LE MOAL, Michel GUILLOUX, David PEDROT, Magali KERGALE, Cédric CAIL, Guénaél FIAUT, Véronique LE NEAL, Danielle LE SOURNE

Aucune autre prise de parole n'étant demandée
M. Le Maire clos la séance

----- Séance levée à 20 h 30 -----

**Le secrétaire de séance,
David PEDROT**



**Le Maire,
Eric LE DENMAT**

